



## Procès-verbal de la Régionale des Vétérans

Date : **Vendredi 13 mars 2026**

Lieu : **Salle de Réunion du Stade Paul Julius Bénard (Stade Olympique) à Saint Paul**

Heure : **18h50**

---

Présidence : M. Jean Albert ROLLIN

---

Présent(e)s :

M. René Michel VIRASSAMY – Jean Marc BLANCARD

---

### Présentation de la Commission

Présentation de la Commission Vétérans créée pour cette saison 2026.

**Président :** Jean Albert ROLLIN  
**Vice-Président :** René Michel VIRASSAMY (Réfèrent Ouest/Sud)  
**Secrétaire :** Jean Marc BLANCARD  
Membre Référents :  
**Nord/Est :** André SALMON  
**Est :** Hassim JEBANNE  
**Nord :** Yves CORRE  
**Sud :** Mathieu QUINOT



### Clubs présents ou représentés :

- **Vétérans + 36 ans** : 17 clubs sur 27
- **Vétérans + 42 ans** : 32 clubs sur 49

Soit une large majorité de clubs.

Il a été présenté aux clubs le calendrier général et les différentes poules par zones géographiques.

La Commission a pris notes des remarques et doléances des clubs présents ; vérification des engagements et propositions éventuelles de modifications et mise à jour.

Une actualisation des demandes concernant les poules sera faite et proposée à la Régionale Sportive.

### Demandes de modifications Règlement Vétérans à proposer au Comité Directeur :

**Article 8:** concernant le nombre de joueurs mutés sur la feuille des matchs, des Challenges Vét +36 ans et +42 ans. Il est proposé de porter le nombre de joueurs mutés à 8 dont 2 hors période, au lieu de 6 dont 2 hors période.

#### Vote à l'unanimité des clubs présents ou représentés.

**Article 8:** demande d'accorder la possibilité d'utiliser 5 remplaçants sans tenir compte de l'obligation d'un remplaçant en tenu de gardien de but.

### Intervention des clubs :

**JS MONTAGNARDE :** sur l'utilisation des joueurs étrangers à statuts assimilés chez les + 42 ans, quitte à n'accorder la dérogation que pour évoluer strictement chez les Vétérans. Les joueurs ayant une antériorité supérieure à 4 ans au sein de la Ligue Régionale ou dans leur clubs respectifs (Règlement LRF)

Voir la CRVD ou le Comité Directeur.

*Pour toutes les autres questions posées, il a été demandé d'envoyer un courrier par mail à la Ligue, afin qu'il soit traité.*

Il a été convenu avec les clubs de se retrouver à la mi-saison afin de préparer à la saison 2027 et revoir si besoin les modifications à présenter à l'Assemblée Générale de 2026.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue Réunionnaise de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 51 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football 2026.

**Le Président de La Commission**

**Albert ROLLIN**

**Le Vice-Président Jean**

**René Michel VIRASSAMY**